

Introduction au dossier

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : ENTRE TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES ET CHANTIERS THÉORIQUES

Paul Cary et Jean-Louis Laville

La Découverte | « [Revue Française de Socio-Économie](#) »

2015/1 n° 15 | pages 23 à 37

ISSN 1966-6608

ISBN 9782707185747

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-23.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Introduction au dossier

L'économie solidaire : entre transformations institutionnelles et chantiers théoriques

Paul CARY

Ceries, Lille 3

paul.cary@univ-lille3.fr

Jean-Louis LAVILLE

Cnam

jean-louis.laville@cnam.fr

La *Revue française de socio-économie* aura attendu son n° 15 pour accueillir un dossier sur l'économie sociale et solidaire (ESS). Doit-on y voir un indice de l'importance limitée de ces pratiques économiques dans les débats contemporains ? Un décompte des articles sur l'ESS parus dans les 14 premiers numéros indiquera plutôt le contraire : on en retrouve au sein de thématiques très variées (par exemple le *care*, n° 2, la monnaie, n° 12) preuve de la capacité des pratiques de l'ESS à irriguer des débats très variés en socio-économie. Si tel est le cas, pourquoi donc un dossier spécifique sur l'ESS ? À des échelles très différentes, deux arguments conjoncturels peuvent être mobilisés.

En France, tout d'abord, la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, portée par Benoît Hamon, a posé une définition législative dont les premiers termes « L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé » interpellent et interrogent, par effet de retour, sur le périmètre de l'ESS. Face à la volonté législative de nommer et normer les pratiques, qui succède à des tentatives de certification comme celle ayant échoué de l'AFNOR pour le commerce équitable, reprendre ou actualiser un certain nombre de débats et de réflexions sur les contours de l'économie solidaire est opportun.

Ensuite, le mode de pensée dominant dans la philosophie du xx^e siècle avait maintenu les pratiques économiques à l'écart du débat politique pour en éviter la colonisation soit par l'accumulation débridée du capitalisme, soit par les logiques totalitaires des régimes communistes. Or c'est avec force que réapparaissent des questionnements tentant de rompre les digues entre le discours public à portée politique et les pratiques économiques collectives (de production, consommation, commerce, échange, financement...). À une échelle internationale, les mouvements

altermondialistes ont conféré une place importante aux alternatives économiques en général et à l'économie solidaire en particulier et ils sont relayés par un faisceau d'apports, depuis *Commonwealth* [Hardt, Negri, 2012], jusqu'à *Commun* [Dardot, Laval, 2014], en passant par le discours autour de *Buen Vivir* [Acosta, 2014], qui réactualisent, avec des différences certes majeures, la question de ces pratiques collectives.

Le discours porté sur l'économie solidaire n'est pas unidimensionnel, loin s'en faut. D'un côté, le patronat porte avec force la responsabilité sociale des entreprises, qui lance des passerelles vers les organisations de la société civile par le biais notamment du *social business*. De l'autre, l'État transforme ses modes d'intervention sur le monde associatif en y imposant des contraintes gestionnaires qu'il a lui-même importées du *new public management*. Avec ces risques de dilution (dans le *social business*) ou d'affaiblissement (comme sous-produit de l'État), le questionnement sur la spécificité ne manque pas de surgir. Il concerne les acteurs autant que les chercheurs. Les acteurs de l'économie solidaire ne sont ni aveugles à ces mutations ni muets quant à leurs effets et ils portent eux-mêmes un discours sur ces transformations. De leur côté, les chercheurs réunis au sein du Réseau interuniversitaire sur l'économie sociale et solidaire (RIUESS) appréhendent les associations ou coopératives non plus seulement comme des niches de production mais également comme des espaces de délibération. Cet élargissement de la focale permet de reformuler les termes du débat en soulignant qu'appréhender l'économie solidaire (ES), c'est prendre en compte la recomposition des rapports entre société, économie et démocratie et, ainsi, sortir du dualisme État/marché dans lequel s'embourbent trop d'approches. C'est l'objet de ce dossier dans la RFSE.

Cette introduction propose de poser quelques jalons en fournissant des éléments pour un bilan d'étape des recherches dans le champ. Après être revenue sur les problèmes de définition de l'économie solidaire, elle s'attachera ensuite à souligner que théoriser l'économie solidaire suppose d'éviter deux écueils, celui de le considérer comme un résidu du marché ou une sous-fonction publique. Plus encore, et ce sera l'objet de la troisième partie, il s'agit d'inscrire l'économie solidaire dans son rapport au commun et, partant, au politique, c'est-à-dire se pencher sur la manière dont les expériences de l'économie solidaire dépassent la sphère de l'économie par le biais de leurs pratiques délibératives internes, de leur capacité à interpeller les institutions ou de leurs innovations institutionnelles. La dernière partie s'interrogera sur le rapport étroit entre la place laissée à l'économie solidaire par les pouvoirs publics et les représentations dominantes de l'imaginaire du développement, afin de rendre compte des formes d'institutionnalisation très variées de par le monde.

1. Une définition qui ne coule pas de source

Les réflexions sur « l'autre économie » [Laville, Cattani, 2006] présentent l'économie solidaire non comme un secteur ou un monde singulier mais comme un ensemble de pratiques et de théories qui partagent, à des degrés divers, une remise en cause du sophisme économiste dominant qui tend à assimiler économie et marché. Face à cette définition élargie de l'économie solidaire, il est nécessaire de différencier l'économie solidaire de l'économie sociale, d'une part, et de ses définitions législatives, de l'autre.

L'économie sociale se définit par le biais du statut des structures qui la composent (associations, coopératives, mutuelles) mais pas des finalités de l'activité, très variables selon les structures. Face aux ambiguïtés entretenues par la définition uniquement statutaire de l'économie sociale, l'économie solidaire s'est singularisée par trois traits principaux.

L'accent mis sur la finalité de la production est une première démarcation portée par la remise en cause de l'idéologie du progrès, productrice d'inégalités sociales. Les initiatives solidaires ne résultent pas que de l'intérêt commun propre à un groupe mais émanent d'objectifs touchant le modèle de société : justice sociale, préservation de l'environnement, diversité culturelle...

Les initiatives solidaires ont donc une portée et un sens politique, ce qui constitue leur deuxième trait marquant. Ce ne sont pas simplement des collectifs ayant une visée économique, ce sont de façon plus complexe des initiatives menant des actions avec une double dimension : économique et politique. Elles ne relèvent pas de la politique, qui est un domaine spécialisé où s'exerce la lutte pour le pouvoir, mais du politique, c'est-à-dire de l'interrogation sur le « vivre ensemble » qu'implique la démocratie [Lefort, 1986]. Cette réflexion débouche sur des implications concrètes et notamment sur le fait que l'égalité formelle entre les membres est à prolonger par des pratiques délibératives. Au-delà du fonctionnement interne, la possibilité d'influer sur le changement institutionnel dépend de l'apparition d'arènes ou de forums par laquelle il devient concevable de peser sur les rapports de force, ce qui soulève les enjeux des alliances comme ceux de la co-construction des politiques publiques.

Enfin, troisième point, la dimension politique n'est pas sans effet sur le modèle économique. De la même façon que la biodiversité est précieuse pour la nature, la socio-diversité [Salmon, 2011, p. 93-106] l'est en matière économique. Elle inclut la pluralité des statuts d'entreprise mais ne s'y limite pas ; plus fondamentalement c'est la pluralité des principes économiques qui mérite d'être préservée et encouragée.

S'il ne faut pas confondre économie sociale et économie solidaire, il ne s'agit pas non plus de réduire l'économie solidaire à ses définitions législatives tant les dynamiques d'institutionnalisation sont variables selon les contextes nationaux, comme l'illustre le texte de José-Luis Coraggio dans ce dossier, dont la lecture met à mal une prétendue homogénéité d'un modèle latino-américain de l'économie solidaire. Au Brésil, par exemple, le législateur a conçu l'économie solidaire comme l'ensemble des groupements autogérés et collectifs auto-organisés par les producteurs, ce qui va exclure, par exemple, toutes les ONG comme les réseaux ou les fédérations. Ainsi, un groupement du Mouvement des sans terre (MST) est inclus dans l'économie solidaire, mais le MST lui-même en est exclu. En France, où une définition assez extensive vient d'être votée, une telle délimitation reviendrait à exclure beaucoup de structures associatives. L'enjeu de la reconnaissance publique est certainement décisif, notamment car elle peut leur permettre d'accéder aux marchés publics. Cette reconnaissance exprime toutefois une légitimation de formes variées d'économies « solidaires », ou non capitalistes (de la Bolivie au Venezuela en passant par la France). Si le chercheur peut y puiser quelques repères (bases de données sur l'existant, recensements), il

devra s'en émanciper pour se pencher sur des pratiques effectives qui échappent bien souvent au périmètre fixé par les pouvoirs publics.

2. L'économie solidaire, voie étroite entre deux écueils théoriques

Le risque d'une assignation à un tel périmètre a été relevé dans la sociologie française depuis une dizaine d'années. En son sein se sont multipliées des prises de position appréhendant l'ESS comme « monde du travail » [Hély, 2008 ; Hély, Moulévrier, 2014] qui mettent en avant deux tendances concomitantes. Le monde associatif tendrait, dans cette représentation, à devenir une « sous-fonction publique », prenant en charge des pans entiers des politiques sociales et il favoriserait une forme de salariat de seconde zone, relativement mal payé et précarisé. On y observerait en outre, et dans l'ensemble de l'ESS, une internalisation de méthodes de management ou de communication issues du secteur privé, par exemple en matière de *street fundraising* [Lefevre, 2007]. L'histoire de certaines organisations montre un phagocytage progressif des structures de l'économie sociale par les logiques capitalistes, d'où des expressions comme celle de cooptalisme pour en rendre compte. Ces tendances générales – « privatisation du public, publicisation du privé » [Hély, 2009] – sont illustrées par des travaux sur les transformations contemporaines du bénévolat, au service de politiques publiques d'insertion [Simonet, 2010] ou d'acteurs privés par le biais du bénévolat de compétences [Bory, 2013].

Ces analyses débouchent sur une dénonciation de l'ESS qui n'existerait pas, si ce n'est par son rôle idéologique. Ce faisant, ces auteurs s'interdisent de penser la spécificité du monde associatif ou de l'économie solidaire comme espaces indépendants de l'État ou du marché, sur lesquels ils sont en permanence rabattus. Pour eux, les « bonnes intentions » des travailleurs solidaires ne doivent pas masquer le fait qu'ils devraient, si les choses étaient normales, être des fonctionnaires de l'État social ou des salariés du privé avec des conditions d'emploi meilleures. Leur souci de révéler aux acteurs leur soumission volontaire les incite à dénier toute autonomie institutionnelle à ce monde de l'ESS, en dépit des multiples travaux montrant, depuis Alexis de Tocqueville ou John Dewey, combien l'associationnisme a pu se constituer contre l'État et le marché. Ainsi, ils refusent également de prendre au sérieux le discours politique tenu par les acteurs sur leurs pratiques, par exemple l'importance de la réappropriation des échanges marchands par ceux qui les pratiquent dans le cadre du commerce équitable ou des systèmes d'échange locaux. Leurs démarches mettent en lumière les limites épistémologiques d'un enfermement disciplinaire [Laville, 2014]. Centrés sur le dévoilement de la domination, ils ne voient pas que la théorie critique dont ils se réclament prend aujourd'hui un tournant [Frère, 2014] en proposant une réflexion plus complexe sur les tensions entre capitalisme et démocratie, comme sur les relations entre science et pratique. C'est pourtant ce que montrent, chacune à leur façon, la sociologie pragmatique et la seconde école de Francfort, de Jürgen Habermas à Nancy Fraser, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Ce premier réductionnisme n'est pas le seul auquel une tentative de conceptualisation de l'ESS est confrontée. Les tenants du tiers secteur participent du même mouvement

en ne l'appréhendant que par les défaillances de l'État et du marché. Le tiers secteur serait ce monde économique permettant de résoudre l'incapacité du marché à traiter certaines demandes sociales ou de l'État à satisfaire certains besoins (par exemple dans les services à la personne compte tenu de la dimension « intime » de certains actes). On pourrait dire que le discours sur l'entrepreneuriat social et la responsabilité sociale des entreprises propose une même dynamique. Dès lors que le monde de l'entreprise énonce son intention de porter sa voix dans la sphère publique (tournant pris en France par le Medef à la fin des années 1990) et que les entrepreneurs fortunés se lancent dans le *social business* afin d'y appliquer les principes de gestion qui les ont faits rois dans l'économie capitaliste, comme l'a bien montré Marc Abélès [2003] dans son étude des nouveaux riches de la Silicon Valley, ils tendent à internaliser dans le marché des thématiques auparavant davantage associées au monde associatif. Une rhétorique se diffuse, dont Michel Foucault [2004], puis Christian Laval [2007], ont montré le pouvoir performatif, qui fait de l'entreprise privée la forme d'organisation la plus légitime, car la plus efficace. Elle tend bien souvent à réactualiser les projets de solidarité philanthropique, au détriment d'un projet plus démocratique.

Face à ce double écueil conceptuel, le débat peut être élargi dans deux directions.

La première propose de se pencher sur l'histoire, pour éviter les assimilations trop rapides entre initiatives solidaires et moralisation de l'économie. Analyser l'histoire de l'« associationnisme » entendu comme projet constitué à partir des actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun ou de l'« économie morale » [Thompson, 1988] en Europe comme ailleurs permet de renouer avec ces actions collectives, porteuses d'un projet d'émancipation articulant économie et politique, dont les exemples multiples ont progressivement disparu des mémoires nationales lorsque marché et État sont devenus les socles de la société à partir du ^{xix}e siècle. Parmi d'innombrables exemples, citons uniquement les *quilombos* brésiliens, ces regroupements dans lesquels les esclaves en fuite puis affranchis se regroupèrent, partageant collectivement des terres sur lesquelles ils produisaient de quoi vivre, à l'écart de la société dominante dont ils rejetaient les rapports de domination. L'histoire permet aussi clairement de souligner qu'au sein du monde associatif s'opposent (*a minima*) deux lignes : celle de la solidarité démocratique, basée sur l'entraide mutuelle et la revendication politique au motif du fossé entre l'égalité de droits et les inégalités sociales ; et celle de la solidarité philanthropique, où les citoyens sont animés par des principes de bienveillance et de sollicitude, remplissant leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire qui prend souvent la forme d'une moralisation des pauvres [Laville, 2010].

L'économie sociale peut alors être problématisée à nouveaux frais par le biais de l'économie solidaire. L'économie sociale est une héritière de l'associationnisme du ^{xix}e siècle dont elle a progressivement délaissé les réflexions politiques, au profit d'une approche faisant la part belle au fonctionnement collectif de la structure (le fameux « un homme une voix » érigé en totem du monde coopératif). On voit bien d'ailleurs que les initiatives solidaires naissant dans le dernier quart du ^{xx}e siècle, que ce soit le commerce équitable, l'agriculture biologique, les systèmes d'échange locaux (SEL), les associations de service à la personne tendent à privilégier les finalités

de la production (rééquilibrer les échanges marchands, produire en polluant moins), le plaidoyer (accompagner les pratiques de production de revendications portées dans l'espace public par des campagnes d'information, des pétitions, etc.) plutôt que la seule propriété collective. On saisit alors mieux les enjeux internes à l'ESS.

Soit on voit dans l'économie solidaire un secteur « en plus » de l'économie sociale, constitué de petites entreprises (de commerce équitable, d'insertion...). Dans ce cas l'économie solidaire n'est guère plus qu'une actualisation de l'économie sociale, liée aux transformations générales de nos sociétés contemporaines.

Soit on considère, et c'est la voie que nous retenons ici, que l'économie solidaire reconfigure profondément les héritages de l'économie sociale parce qu'elle réactualise la question de la politisation ou de la délibération commune autour des pratiques économiques, question éludée tout au long du xx^e siècle. Cette voie suppose de prendre en compte et d'approfondir les caractéristiques des pratiques de l'économie solidaire.

3. Les caractéristiques de l'économie solidaire : bien commun, *livelihood* et dimension publique

Cette perspective, que nous privilégions et qui occupe une part importante des articles de ce dossier, combine plusieurs approches.

D'abord, notamment grâce aux travaux théoriques d'Elinor Ostrom fondés sur la recension et l'analyse minutieuses de centaines de cas concrets, se manifeste un intérêt nouveau pour des systèmes de gestion collectifs de biens communs, aussi divers que des pâturages, des eaux souterraines ou des stocks de poisson. Ostrom souligne que, moyennant certaines conditions (liées à la taille des ressources et à la capacité des accords à se mettre d'accord), émergent des systèmes de gouvernance préservant durablement les ressources, qui contredisent l'analyse, pourtant présentée comme un fait stylisé, de la tragédie des communs [Hardin, 1968]. Dans le même temps, divers auteurs s'attachent à conceptualiser l'émergence de revendications sociales qui ont pris comme mot d'ordre les *commons*, « en cherchant à s'opposer à ce qui était perçu comme une seconde vague d'*enclosures* » [Dardot, Laval, p. 16-17], dont les symboles peuvent être la lutte contre l'accaparement de la biodiversité [Shiva, 2001], les logiciels libres ou les mobilisations contre les multinationales de l'eau en Amérique latine. Ces recherches mettent en lumière que les biens ne sont pas communs par nature (comme le seraient les biens privés purs ou les monopoles naturels...), mais en ce qu'ils sont l'objet de pratiques collectives qui leur confèrent cet attribut. Certes, les différences sont majeures entre les théories d'Ostrom qui pense davantage l'intérêt mutuel des appropriateurs que l'intérêt général, d'un côté, et celles plus radicales de Michael Hardt et Toni Negri qui souhaitent porter un projet politique d'institution *du* commun, de l'autre. Pour autant, elles participent d'un même projet, celui de prendre « ces fausses alternatives à revers – ni privé ni public, ni capitaliste ni socialiste » [Hardt, Negri, 2014, p. 12], et permettent ainsi de sortir du dualisme État/marché. Dans ce numéro, la contribution de Benjamin Chapas nous incite à penser ces pratiques communes : l'auteur souligne l'importance de la « propriété sociale »

dont la conceptualisation remonte au XIX^e siècle et qu'il faut remettre au goût du jour car « les organisations de l'ESS rivalisent souvent d'inventivité lorsqu'il est question d'engendrer des innovations sociales permettant d'universaliser le droit d'accès à des biens et à des services et d'éviter l'exclusion des non-propriétaires ». Deux autres articles, celui de Magdalena Isaurralde, puis celui de Marthe Nyssens et Francesca Petrella, soulignent d'ailleurs avec force un certain nombre de convergences entre les théories d'Ostrom et celles de l'ESS. En effet, les chercheurs préoccupés par l'ESS ont tenté de rendre compte depuis une trentaine d'années de ces pratiques également scrutées par Ostrom.

Leurs analyses ont notamment permis d'actualiser la théorie substantive de l'économie grâce à laquelle Karl Polanyi met l'accent sur la pluralité des principes d'intégration économique. Les initiatives solidaires sont le fruit d'une impulsion réciprocaire et elles sont marquées par l'hybridation des ressources dans leur fonctionnement : à la fois le produit des ventes, mais également l'apport du bénévolat ou encore des subventions publiques. Si l'on considère que les principes d'intégration économique ne sont pas que des modalités de transfert et de circulation, mais permettent de comprendre aussi comment les ressources « sont appropriées et affectées, et comment la production est organisée » [Servet, 2013, p. 196], il est alors possible de les mobiliser pour une théorie de l'économie plurielle.

Les principes étudiés par Polanyi et ses collaborateurs dans les sociétés « archaïques » peuvent l'être dans les sociétés « modernes », où la réciprocité peut se combiner avec la revendication d'égalité et où la redistribution est largement confiée à l'État. Dans ces conditions, la solidarité démocratique prend deux formes, la première est celle de l'auto-organisation sur le mode du commun qui peut être rapportée à la réciprocité égalitaire, la seconde est celle de la redistribution publique dont les règles sont fixées par la démocratie représentative. L'économie solidaire pose la question d'une combinaison de ces deux formes qui se sont au XIX^e siècle plus succédé qu'articulés.

C'est incontestablement l'accent mis sur cette dimension « publique », c'est-à-dire la capacité des initiatives de l'ES à porter un discours en dehors de la sphère économique, qui peut compléter les apports d'Ostrom et Polanyi. Pour Ostrom, la gouvernance des communs ne concerne que l'objectif partagé par les participants. Or les théoriciens de l'économie solidaire ont accumulé les travaux visant à montrer que les acteurs de l'ESS ne souhaitent pas arrêter leur travail aux portes de leur organisation [Servet, 1999 ; Santos, 2002]. Dans ce dossier, l'article de Diane Rodet qui cherche à analyser l'économie solidaire sous le prisme du mouvement social en rend bien compte. Dans le commerce équitable, l'agriculture biologique ou les régies de quartiers, les acteurs développent des dispositifs de qualité (chartes, labels) qui favorisent l'identité interne du groupe et portent avec vigueur un discours sur la scène publique.

Conceptualisé au départ pour rendre compte de l'émergence d'un espace bourgeois contestataire de la monarchie, au sein duquel régnait le principe du « meilleur argument », l'espace public est, selon Habermas [1992], une caisse de résonance permettant de médiatiser par différentes mobilisations (pétitions, manifestations, campagne médiatique, etc.) des problèmes que le législateur pourra, dans un second temps, traiter par des voies parlementaires. L'espace public, où règnent les logiques du

monde vécu (interconnaissance, confiance), est cependant menacé chez Habermas par une colonisation due aux logiques corruptrices du pouvoir et de l'économie (ou, dit autrement, de l'État et du marché). Pour cette raison, Habermas, penseur pris dans les enjeux du xx^e siècle et notamment l'opposition entre le communisme et le capitalisme, omet d'inclure dans l'espace public les discussions sur l'organisation de la production, celle-ci apparaissant comme un monde « à part ». Or, par le biais de l'économie solidaire, il est possible de réactualiser ce concept d'espace public. Comme le souligne Fraser dans l'entretien qu'elle nous a accordé dans ce dossier, « surtout si l'on retient le principe de réciprocité, l'économie peut être perçue de manière plus ambivalente, elle appartient incontestablement au système mais elle peut contenir une dimension de monde vécu ». Dès lors, la « mise en débat¹ dans l'espace public n'est pas séparée de ces pratiques mises en œuvre par les personnes concernées ». Par exemple, le commerce équitable peut être pensé comme un « mini-espace public » [Cary, 2004] car il offre, à côté des alternatives pratiques de production qu'il a développées, tout un volet de mobilisation autour de la transformation des règles du commerce international. Dans une boutique Artisans du monde, on observe toujours diverses pétitions à signer... De même, le concept d'espace public de proximité [Eme, 2008, p. 358-366] permet de rendre compte du fait que nombre de services de *care* nés dans les années 1980 ont été le fruit de revendications locales. La volonté de publicisation des questions non prises en charge par les autorités publiques est essentielle pour comprendre l'impulsion réciprocaire à la source des expériences d'économie solidaire autant que l'hybridation des principes à laquelle elles procèdent. C'est pourquoi la dimension publique explicite les raisons d'une pluralisation de l'économie.

On peut aussi souligner que l'ESS concourt au redéploiement de certaines logiques d'action publique, entendue de façon large comme « l'activité des pouvoirs publics et plus largement toute activité articulée sur un espace public et nécessitant une référence à un bien commun » [Laborier, Trom, 2003, p. 11]. Au-delà de l'identification des formes de régulation très différentes des pouvoirs publics (tutélaires, concurrentielles et conventionnées), qui ont des répercussions majeures sur le fonctionnement des structures, les recherches actuelles vont dans trois directions. Certaines ont souligné l'ambivalence des organisations de la société civile : elles peuvent aussi bien favoriser les pouvoirs en place, qui peuvent les instrumentaliser, et donc conforter l'ordre social dominant (qu'on pense aux GONGOs, ces ONG progouvernementales créées pour capter les financements internationaux) qu'exprimer des revendications contestataires. D'autres auteurs soulignent qu'elles peuvent subir un isomorphisme institutionnel, c'est-à-dire un processus contraignant qui force une unité à ressembler aux autres unités confrontées aux mêmes conditions structurelles [Enjolras, 1996], notamment lorsqu'elles sont mises en concurrence avec des entreprises privées par les pouvoirs publics. Enfin, tout un pan de recherches s'intéresse aux formes variées d'institutionnalisation mais également d'« encastrement politique ». Si l'analyse des associations nécessite d'appréhender la régulation publique dont elles font l'objet, les formes qu'elles ont prises ne peuvent être déterminées uniquement par cette dernière, puisque les initiatives d'acteurs variés (militants associatifs, travailleurs sociaux,

¹ Des pratiques économiques et sociales alternatives, ndlr.

usagers) concourent à en (re) formuler le périmètre. D'ailleurs, dans ce dossier, l'article d'Elisabetta Bucolo sur *Libera Terra* souligne deux aspects fondamentaux. D'un côté, les associations ont pris toute leur place dans la dénonciation du problème mafieux comme problème social que la société civile ne peut pas résoudre indépendamment d'une action volontariste des pouvoirs publics. De l'autre, la gestion en coopératives des biens soustraits à la Mafia a contribué à de nouvelles formes d'action publique dans un territoire qui leur était hostile. Ce processus n'est rendu possible que grâce à l'émergence d'une représentation collective du bien commun, centrée sur la thématique de la légalité.

En somme, la reformulation de l'ESS à travers le cadre théorique de l'économie solidaire débouche sur la mise en évidence d'un travail à poursuivre sur les rapprochements entre problématique du commun, *livelihood* et dimension publique. Ostrom établit un lien entre bien commun et co-activité, entre les finalités poursuivies et les moyens employés pour les atteindre. Cette analyse peut être confortée et approfondie par les analyses de Polanyi et Habermas. Le premier rejette la catallaxie et ouvre à une appréhension de l'économie au-delà du marché. Le second, qui n'a pas identifié cette pluralité des principes économiques, a mis en lumière, par le biais de la délibération argumentée, des modes de décision pouvant renforcer les collectifs et favoriser une réciprocité fondée sur l'égalité entre les participants [Laville *et al.*, 2015].

4. L'économie solidaire, reflet d'un mode de développement ?

La légitimité (plus ou moins forte) de l'économie solidaire a partie liée avec les représentations dominantes associées à la croissance économique, ces significations sociales imaginaires [Castoriadis, 1975] qui confèrent un sens à la réalité sociale et varient selon les contextes nationaux et historiques.

En France, où l'idée d'un progrès économique profitable à tous a fait long feu depuis les années 1980, l'économie solidaire s'est trouvée intégrée dans les politiques locales et nationales. Toutefois, elle apparaît trop comme un « petit » secteur, que l'État et les collectivités territoriales soutiennent surtout dans une perspective d'appui à leur politique sociale et à la préservation de l'emploi, dans une confusion fréquente avec l'innovation sociale [Klein *et al.*, 2014] avec de fortes variations locales selon les sensibilités politiques des élus et les héritages institutionnels. Les contestations portées par les acteurs ont dans ce contexte du mal à se faire entendre et les pouvoirs publics se révèlent parfois insensibles aux démarches les plus originales, comme l'illustrent les déboires des réseaux Progrès ou Ré-Actives et les difficultés récurrentes vécues par de nombreuses initiatives [Hersent, Palma Torres, 2014].

Au Brésil, l'économie solidaire apparaît comme tiraillée entre une politique d'organisation volontariste des plus pauvres en collectifs, menée au sein du Secrétariat national à l'économie solidaire – SENAES – et des politiques macro-économiques qui favorisent, avec davantage de moyens, le micro-entrepreneur individuel (voir l'article de Coraggio dans le dossier). La dimension autogestionnaire de l'économie solidaire provient de différents milieux : églises, coopératives agricoles, reprises d'entreprises en faillite, incubateurs au sein des universités [Singer, 2014]. Elle s'est

heurtée aux effets de la croissance des années 2000 ayant conduit à privilégier la création d'emplois formels et l'accès à la consommation individualisée d'une nouvelle classe moyenne. Le devenir de son institutionnalisation est incertain, puisque le système national de l'économie solidaire, s'il fonctionne, est largement dépendant des relais locaux, eux-mêmes fragiles. Face à des politiques du travail et de l'emploi qui proposent des orientations nettement moins collectives, elle a du mal à déborder la marge, au sein d'un univers décisionnel qui reste marqué par le développementisme [Rist, 1996].

En Bolivie, avec la reconnaissance constitutionnelle de la légitimité de formes variées d'organisation de la production, l'économie solidaire bénéficie d'un terrain fertile. Cette reconnaissance ouvre des horizons nouveaux puisqu'elle rompt avec l'idéologie de la croissance en soulignant que le « bien vivre » devient la boussole des processus économiques et s'appuie sur une économie plurielle. L'ES reste cependant cantonnée à quelques expériences de l'économie populaire [Hillenkamp, 2008], qui ne se distinguent pas nécessairement d'ailleurs des autres formes de production : importance de la référence identitaire dans les produits, organisation sous forme traditionnelle d'*ayllu*. On note l'importance des ONG dans l'organisation des réseaux (commerce équitable) ou dans la mise en place d'expériences nouvelles. Malgré la référence nationale à un système de « bien vivre » la place de l'économie solidaire au regard du reste de l'économie populaire est à questionner. Son avenir semble dépendre d'arrangements pragmatiques dans les expériences locales.

Au total, appréhender l'économie solidaire suppose certainement d'inscrire les expériences dans les dynamiques instituant/institué, dans ce que Marcel Mauss appelle « le mouvement du tout » [Mauss, 1950, p. 276] des sociétés, c'est-à-dire de ne pas les considérer de manière figée et à travers un prisme unidisciplinaire. Les expériences d'ES, on le sait, n'échappent pas aux risques classiques des organisations (absence d'innovation institutionnelle, routinisation, isomorphisme), à tel point que certaines organisations défendirent des positions réactionnaires, telle la mutualité en 1941 en France. Mais les rabattre sur cette dérive ne rend pas compte de la force de transformation sociale qu'elles peuvent incarner. Ce n'est pas un hasard si les associations ont été interdites dans les États totalitaires car elles portent en leur sein, à des degrés très divers, des velléités de changement institutionnel. AMAP, commerce équitable, SEL, finances solidaires, coopératives de petits producteurs ruraux..., toutes ces expériences ne sont pas que des enclaves ; elles donnent à voir des contestations en acte des modèles de développement dominants. En outre, l'économie solidaire en tant que concept est née de manière concomitante au Sud et au Nord, ce qui lui confère une vertu heuristique particulière dont la réflexion actuelle menée avec le féminisme témoigne [Guérin et al., 2014].

5. Présentation des articles

Pour conclure la présentation de ce dossier, deux réflexions émergent des dix contributions qui ont été retenus dans ce dossier de la RFSE.

La première tient au fait que la référence à Polanyi est devenue centrale. Ce constat permet de prendre acte du fait que le pari théorique, fait il y a plus de 20 ans par ceux

qui considéreraient qu'on pouvait réactualiser la pensée de Polanyi en l'appliquant à l'économie solidaire, s'est avéré gagnant. Ces auteurs ont souligné que les principes d'intégration économique qu'il avait définis étaient observables dans nos sociétés, mais surtout qu'ils fonctionnaient simultanément dans des pratiques d'économie solidaire. Comme il existe un tournant dans la théorie critique qui autorise à ne plus se focaliser sur la reproduction et à plutôt étudier les tensions entre capitalisme et démocratie, les recherches polanyiennes sont aujourd'hui moins centrées sur la critique de la société de marché [Latouche, 2001] que sur l'approfondissement des tensions entre forces du marché et pluralisme de l'économie.

La seconde concerne la conception du changement institutionnel. Plusieurs articles présentent des processus d'institutionnalisation partiels, inachevés qui traversent les expériences étudiées et mixent normalisation et changement. On peut y voir une conception du changement social graduelle, celle que Mauss défendait lorsqu'il énonçait que le changement démocratique ne découlerait pas de « choix brutaux entre deux formes de société contradictoires » mais de la « construction de groupes et d'institutions nouvelles à côté et au-dessus des anciennes » [Mauss, 1997, p. 265].

La teneur de ces deux réflexions amène à insister, outre les complémentarités déjà notées, sur les convergences entre Mauss et Polanyi, leur attachement à l'associationnisme, leur refus de l'étatisme, du moralisme et de l'esprit de système, leur institutionnalisme débouchant sur une conception du changement social et d'une action publique renouvelée [Laville, 2013, p. 271-300].

Ce numéro s'ouvre par trois articles consacrés à des expériences internationales. Le premier décrit comment un mécanisme souvent considéré comme purement marchand (les paiements pour services environnementaux) est mis en place par l'ONG Natura Bolivia, en Bolivie, où le discours politique dominant est hostile au marché. Florence Bétrisey et Christophe Mager nous décrivent bien, d'une part, les nécessaires hybridations destinées à convaincre les populations locales et, d'autre part, la déception de ces dernières lorsque s'effritent les dimensions réciprocatrices. Dans le Brésil voisin, Camille Meyer revient sur la diffusion continue des banques communautaires de développement à travers leur exemple le plus emblématique, celui de la Banque Palmas à Fortaleza. Reposant sur une dynamique locale forte visant à ce que des assemblées d'habitants s'approprient le territoire, avec l'appui de la coopération internationale, cette expérience de développement local en vient à créer sa propre monnaie qui s'articule, progressivement et non sans obstacle, aux institutions en place. Là encore, c'est la plasticité de l'expérience initiale et sa capacité à intégrer différentes logiques (réciprocité, marché, redistribution) qui favorise son essaimage. En Italie, Elisabetta Bucolo nous décrit une lutte pour l'établissement d'un référentiel de « bien commun » autour des questions de légalité, contre la criminalité mafieuse, lutte préalable à la mise en place de modalités d'action publique renouvelée, dans lesquelles les coopératives jouent un rôle central, puisqu'elles prennent le contrôle de la gestion des biens confisqués à la mafia, en application de la loi de 1996. L'auteure est réaliste sur les marges réelles des promoteurs des coopératives à transformer l'action publique : ces métamorphoses sont possibles seulement parce que l'imaginaire politique est lui-même en transformation.

Les articles suivants s'attaquent à des enjeux plus théoriques, autour notamment du statut du commun (des communs) dans l'économie solidaire. Deux articles élaborent des passerelles entre les approches de l'ESS et les théories d'Ostrom. Magdalena Isaurralde décrit avec minutie le cadre théorique d'Ostrom et notamment son approche inductive de la construction des règles collectives, dans un contexte de rationalité limitée. Les liens qu'elle souligne avec l'ESS (pluralisme des modes de gouvernance, importance de la coopération entre acteurs) sont analysés en détail par Marthe Nyssens et Francesca Petrella. Les deux auteures discutent, à trois niveaux – l'analyse des régimes de propriété, la nature de l'intérêt collectif (mutuel dans un cas, général dans l'autre) et enfin le statut de la création institutionnelle –, des convergences et divergences entre les deux approches. Chez Ostrom et les théoriciens de l'ESS, l'accent est mis sur les dynamiques collectives et l'importance des processus de création institutionnelle. Cependant, les règles instituées restent pour l'essentiel conçues, chez Ostrom, comme la conséquence de stratégies intéressées, qui peuvent éventuellement favoriser l'intérêt général, alors que, dans l'ESS, le projet politique des parties prenantes et son rapport à l'intérêt général sont indissociables des pratiques économiques.

La question du commun est également au cœur des hypothèses de Benjamin Chapas sur l'histoire et l'actualité de la « propriété sociale », entendue comme « mise en place de dispositifs qui assurent un minimum de sécurité et d'indépendance pour ceux qui sont en dehors de la propriété ». Il considère que ce concept naît dans l'associationnisme pionnier du XIX^e siècle et se matérialise notamment dans l'ensemble des biens et des services collectifs que développe l'État social au XX^e siècle, supports des individus dans une société démocratique. Les expériences de l'ESS, par leur capacité à produire des biens et des services ouverts à tous, s'inscriraient dans cette lignée de la propriété sociale, aujourd'hui fragilisée par la montée des inégalités et la domination de la pensée néolibérale.

C'est ensuite Polanyi qui est l'objet de l'attention des auteurs du dossier. Nicolas Chochoy en fait une lecture fine pour tenter d'analyser les principales (sur)interprétations qui peuvent en être faites. Il souligne d'abord comment le concept d'encastrement a été interprété selon des grilles de lecture plus « sociales » – mettant l'accent sur le fait que tous les marchés sont, à des degrés divers, encastres – ou plus « politiques » – au sens des dynamiques d'institution politique de l'économie. Il nous incite à considérer le désencastrement comme métaphore par laquelle le marché devient un point fixe auto-extériorisé (par le biais d'un discours sur sa capacité autorégulatrice) et autoréférent, qui colonise l'imaginaire des sociétés contemporaines. Dans cette optique, les expériences de l'ESS développent des pratiques concrètes et un imaginaire propice au réencastrement de l'économie. De son côté, Odile Castel, à la suite des analyses menées par Laurent Gardin [2006], décortique le principe de réciprocité (inégalitaire, entre pairs ou multilatérale), dont elle fait le soubassement théorique nécessaire de l'ESS. Elle souligne les risques d'instrumentalisation de la réciprocité par le marché et la redistribution et souligne que la réciprocité multilatérale, repérable dans des « activités économiques issues de groupe d'acteurs hétérogènes » que symbolise bien le statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), est le meilleur rempart à ces instrumentalisations car elle oblige à une coparticipation des différents acteurs aux décisions.

Pour clore le dossier, deux contributions ouvrent des voies nouvelles. Celle de Diane Rodet conçoit l'économie solidaire comme un mouvement social. D'une part, les expériences du commerce équitable ou de l'agriculture biologique, entre autres, sont portées par des membres actifs militants qui énoncent un discours critique sur le monde contemporain. D'autre part, ces expériences produisent, par le biais des chartes ou labels qu'elles mettent en place, des dispositifs qui renforcent l'identité du groupe (par les discussions internes qu'elles peuvent susciter au moment de leur écriture) et deviennent le support d'actions concrètes de mobilisation autour de leur défense ou de leur reconnaissance par les pouvoirs publics.

Enfin, l'article de Marie-Christine Bureau et Antonella Corsani sur les coopératives d'activité et d'emploi, nées dans les années 1990, est un bel exemple de recherche-action mettant au jour des résultats inattendus. Ces coopératives, à la croisée entre des politiques d'insertion et des projets de développement collectif solidaire, sont analysées dans l'article par l'exemple de l'une d'elles (Coopaname), dans une perspective visant à rendre compte des formes d'articulation « entre activité individuelle et engagement collectif », permettant l'élaboration de nouvelles formes de relations professionnelles. On voit combien l'implication dans le collectif redonne sens à l'implication dans le travail, par la mutualisation des tâches ou le plaisir des rencontres. Certes, les CAE ne sont pas des structures idylliques, notamment quand on observe les revenus des coopérants, mais la capacité des auteurs à rendre compte des innovations des individus pour créer du collectif souligne leur aptitude à subvertir la logique « binaire » entre travail salarié d'un côté et indépendant, de l'autre.

Bibliographie

- ABÉLÈS M. (2003), « Nouvelles approches du don dans la Silicon Valley », *Revue du MAUSS*, n° 21, p. 179-197.
- ACOSTA A. (2014), « El bien vivir como alternativa al desarrollo. Reflexiones desde la periferia de la periferia », in J.L. CORAGGIO et J.-L. LAVILLE, *Reinventar la izquierda en el siglo XXI. Hacia un dialogo Norte-Sur*, Universidad Nacional de General Sarmiento, Buenos Aires ; Instituto de Alto Estudios Nacionales, Quito.
- BORY A. (2013), « Le bénévolat d'entreprise en France », *Travail et emploi*, n° 133, p. 53-62.
- CARY P. (2004), *Le commerce équitable : quelles théories pour quelles pratiques ?*, L'Harmattan, Paris.
- CASTORIADIS C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, Paris.
- DARDOT P., LAVAL C. (2014), *Commun*, La Découverte, Paris.
- EME B. (2006), « Espaces publics », in J.-L. LAVILLE et A.D. CATTANI (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, coll. « Folio », Paris.
- ENJOLRAS B. (1996), « Association et isomorphisme institutionnel », *RECMA Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, vol. 59, n° 261, p. 68-77.
- FRÈRE B. (dir.) (2014), *Le tournant de la théorie critique*, Desclée de Brouwer, Paris.
- FOUCAULT M. (2004), *Naissance de la biopolitique*, Gallimard, Paris.
- GARDIN L. (2006), *Les initiatives solidaires : la réciprocité face au marché et à l'État*, Erès, Ramonville-Saint-Agne.

- HABERMAS J. (1992), *L'espace public*, Payot, Paris.
- HARDT M., NEGRI T., (2014), *Commonwealth*, Gallimard, coll. « Folio », Paris.
- HARDIN G. (1968), « The tragedy of the commons », *Science*, 13 décembre, en ligne : <http://www.sciencemag.org>.
- HÉLY M. (2009), *Les métamorphoses du monde associatif*, Presses universitaires de France, Paris.
- HÉLY M. (2008), « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *La vie des idées*, 11 février 2008.
- HÉLY M., MOULÉVRIER P. (2013), *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*, La Dispute, Paris.
- HERSENT M., PALMA-TORRES A. (dir.) (2014), *L'économie solidaire en pratiques*, Erès, Ramonville-Saint-Agne.
- HILLENKAMP I., LAVILLE J.-L. (dir.) (2013), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Erès, Ramonville-Saint-Agne.
- HILLENKAMP I., GUÉRIN I., VERSCHUUR C. (2014), « Économie solidaire et théories féministes : pistes pour une convergence nécessaire », *Revue d'économie solidaire*, n° 7, p. 4-43.
- KLEIN J.-L., LAVILLE J.-L., MOULAERT F. (dir.) (2014), *L'innovation sociale*, Erès, Ramonville-Saint-Agne.
- LABORIER P., TROM D. (dir.) (2006), *Historicités de l'action publique*, Presses universitaires de France, Paris.
- LATOUCHE S. (2001), *La déraison de la raison économique*, Albin Michel, Paris.
- LAVAL C. (2007), *L'homme économique*, Gallimard, Paris.
- LAVILLE J.-L. (2014), « La théorie critique : de l'impasse au renouveau. Écoles de Francfort, sociologies pragmatique et publique, épistémologies du Sud », postface in B. FRÈRE, *Le tournant de la théorie critique*, Desclée de Bouver, Paris.
- LAVILLE J.-L. (2013), « Avec Polanyi et Mauss. Vers une théorie de la démocratie et de l'économie plurielles », in I. HILLENKAMP, J.-L. LAVILLE (2013), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi* (p. 271-300), Erès, Ramonville-Saint-Agne.
- LAVILLE J.-L. (2010), *Politique de l'association*, Le Seuil, Paris.
- LAVILLE J.-L., CATTANI A.D. (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, coll. « Folio », Paris.
- LAVILLE J.-L., YOUNG D., EYNAUD F. (dir.) (2015), *Civil Society, The Third Sector, Social Enterprise: Governance and Democracy*, Routledge, Londres.
- LEFEVRE S. (2007), « Le sale boulot et les bonnes causes », *Politix*, n° 79, p. 149-172.
- LEFORT C. (1986), *Essais sur le politique*, Le Seuil, Paris.
- MAUSS M. (2006), *Sociologie et anthropologie*, Presses universitaires de France, Paris.
- MAUSS M. (1997), *Écrits politiques* (textes présentés par Michel Fournier), Fayard, Paris.
- OSTROM E. (2010), *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, Bruxelles.
- POLANYI K. (1983), *La grande transformation*, Gallimard, Paris.

- POLANYI K. (2011), *La subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Flammarion, Paris (trad. B. Chavance).
- RIST G. (1996), *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences Po, Paris.
- SALMON A. (2011), *Les nouveaux empires. Fin de la démocratie ?*, CNRS Éditions, Paris.
- SANTOS B. (dir.) (2002), *Produzir para viver: os caminhos da produção nao capitalista*, Civilização Brasileira, Rio de Janeiro.
- SERVET J.-M. (dir.) (1999), *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, Le Seuil, Paris.
- SERVET J.-M. (2013), « Le principe de réciprocité aujourd'hui. Un concept pour comprendre et construire l'économie solidaire », in I. HILLENKAMP et J.-L. LAVILLE, *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi* (p. 187-213), Erès, Ramonville-Saint-Agne.
- SHIVA V. (2001), *Le terrorisme alimentaire*, Fayard, Paris.
- SIMONET M. (2010), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, La Dispute, Paris.
- SINGER P.I. (2014), « Dez anos de Secretaria nacional de Economia solidária (Senaes) », *Ipea, Mercado de Trabalho*, ano 20, n° 56, pp. 89-94.
- THOMPSON E.P. (1988), *La formation de la classe ouvrière française*, Le Seuil, Paris.